



Beauvais, Lundi 07 juin 2010  
COMMUNIQUE DE PRESSE

**Le Conseil général de l'Oise, 100% solidaire avec ses aînés**  
**Rencontre du Président Yves Rome avec Mme Micheline Autin,**  
**bénéficiaire de l'APA et de la téléalarme, à son domicile**

**Mardi 8 Juin 2010 à 11h00**  
**12, rue Eugène Moreau - Mouy**

*Aujourd'hui, il y a dans l'Oise 145.000 personnes âgées de plus de 60 ans et/ou handicapées<sup>1</sup>. Avec le soutien conséquent du Conseil général, le maintien à domicile est l'une des prestations offertes aux personnes âgées de l'Oise.*

Ce mardi 8 juin, Yves Rome, Président du Conseil général de l'Oise, et Anne-Claire Delafontaine, Conseillère générale du canton de Mouy, se rendront au domicile de Mme Micheline Autin, 80 ans, bénéficiaire de l'APA et de la téléalarme

**> Le Conseil général de l'Oise, 100% solidaire avec ses aînés**

Le budget relatif à l'autonomie se développe de manière régulière ces dernières années, du fait notamment du vieillissement de la population. Pour l'année 2010, le Département prévoit de consacrer 146,4 millions d'euros en matière d'autonomie des personnes : 58,8 millions d'euros pour les personnes âgées et 87,6 millions d'euros pour les personnes handicapées.

Différents dispositifs permettent aux personnes âgées de rester à leur domicile dans les meilleures conditions de vie et de sécurité :

**> L'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA)**

L'APA est accordée aux personnes de plus de 60 ans, remplissant les conditions de perte d'autonomie (sur la base de grilles d'évaluation de dépendance GIR). Seules les personnes classées en GIR de 1 à 4 peuvent bénéficier de l'APA.

4.364 bénéficiaires de l'APA à domicile (au 31 mars 2010).

Cette prestation représente une dépense croissante pour le Département : le nombre de bénéficiaires est passé de 1.000 en 2002 à 10.777 en 2010.

---

<sup>1</sup> Dont 103.814 personnes âgées de plus de 65 ans dans l'Oise, et 28.926 ont plus de 80 ans.

> *L'aide ménagère aide sociale*

Sous conditions de ressources, elle est accordée aux personnes de plus de 60 ans ayant besoin d'une aide matérielle pour effectuer les actes de la vie courante. Le bénéfice de l'aide ménagère ne peut se cumuler avec l'APA.

> *La téléalarme*

Ce dispositif s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans (ou moins de 60 ans si leur sécurité à domicile est compromise par leur état de santé).

Depuis le 1er janvier 2004, les abonnés bénéficient d'un tarif d'abonnement unique, sans condition de ressources (5,78 € par mois).

7.667 abonnés au 31 mars 2010.

**> Le vieillissement démographique et la perte d'autonomie font émerger des besoins qui ne cessent de croître et qui nécessitent des engagements de solidarité particulièrement forts**